



# RECENSEMENT ANNUEL OVINS ET CAPRINS 2024

Ce document fait partie du registre ovins-caprins,  
un exemplaire est à conserver 5 ans sur votre exploitation

Identification des animaux  
Ardèche•Drôme•Isère•Loire•Rhône

Numéro d'exploitation EdE :

Ou votre numéro de marquage figurant sur les boucles :

NOM et prénom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone (fixe) : ..... (portable) : .....

**EXEMPLAIRE A  
RETOURNER**

Le règlement (CE) n° 21/2004 prévoit le recensement annuel des animaux présents dans les exploitations d'élevage et les centres d'engraissement, tout détenteur d'ovins ou caprins a obligation de transmettre ses données. **Ce document est à retourner dès sa réception, au plus tard avant le 31/01/2024** en complétant la première partie si vous détenez des ovins ou caprins, et la seconde partie si vous avez cessé d'en détenir.

## 1/ Vous détenez des ovins ou des caprins : Déclaration d'effectifs au 01/01/2024 et de la production de l'année 2023, à compléter dans le tableau ci-dessous :

	ACTIVITE :	OVINS	CAPRINS
<b>ELEVEURS NAISSEURS</b>  <i>(avec ou non engraissement des sujets produits)</i>  <b>NB : Les animaux d'agrément s'enregistrent avec la production de viande</b>	<b>PRODUCTION LAITIERE :</b> <input type="checkbox"/> Nombre <b>reproducteurs</b> , mâles et femelles, âgés de plus de 6 mois et présents au 1 <sup>er</sup> Janvier 2024 : ..... <input type="checkbox"/> Nombre de <b>naissances</b> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023 : .....	.....	.....
	<b>PRODUCTION DE VIANDE :</b> <input type="checkbox"/> Nombre <b>reproducteurs</b> , mâles et femelles, âgés de plus de 6 mois et présents au 1 <sup>er</sup> Janvier 2024: ..... <input type="checkbox"/> Nombre de <b>naissances</b> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023 : .....	.....	.....
<i>Facultatif : DONT animaux reproducteurs de races naines détenus au 01/01/2024 :</i>			
<b>ENGRAISSEURS SPECIALISES</b> <i>(Uniquement engraissement d'animaux achetés)</i>	Nombre d'animaux engraisés du 01/01/2023 au 31/12/2023 :	.....	.....

## 2/ Vous avez cessé de détenir des ovins et ( ou ) des caprins en 2023 :

### DECLARATION de Cessation ou de non-détention d'ovins ou de caprins

NOM : .....Prénom : ..... Commune : .....

Détenteur de l'exploitation N°: .....

Je certifie ne plus (pas) détenir à ce jour d'animaux de l'espèce OVINE – CAPRINE (rayer la mention inutile) et je demande à l'EdE l'enregistrement de ma cessation d'activité à la date suivante : ...../...../ 23 ou par défaut au 31/12/2023.

Je transmets ci-joint les boucles encore en ma possession et libres à la pose. En cas de non-restitution je prends acte que ces boucles ne pourront plus être utilisées, et qu'elles seront à considérer comme détruites à réception de cette déclaration à la Chambre d'Agriculture.

### Date et Signature

Datez et signez ce document avant renvoi à votre antenne départementale identification : adresses mentionnées sur le courrier d'accompagnement.





# RECENSEMENT ANNUEL OVINS ET CAPRINS 2024

Ce document fait partie du registre ovins-caprins,  
un exemplaire est à conserver 5 ans sur votre exploitation

Identification des animaux  
Ardèche•Drôme•Isère•Loire•Rhône

Numéro d'exploitation EdE :

Ou votre numéro de marquage figurant sur les boucles :

NOM et prénom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone (fixe) : ..... (portable) : .....

**EXEMPLAIRE A  
CONSERVER**

Le règlement (CE) n° 21/2004 prévoit le recensement annuel des animaux présents dans les exploitations d'élevage et les centres d'engraissement, tout détenteur d'ovins ou caprins a obligation de transmettre ses données. **Ce document est à retourner dès sa réception, au plus tard avant le 31/01/2024** en complétant la première partie si vous détenez des ovins ou caprins, et la seconde partie si vous avez cessé d'en détenir.

## 1/ Vous détenez des ovins ou des caprins : Déclaration d'effectifs au 01/01/2024 et de la production de l'année 2023, à compléter dans le tableau ci-dessous :

	ACTIVITE :	OVINS	CAPRINS
<b>ELEVEURS NAISSEURS</b>  <i>(avec ou non engraissement des sujets produits)</i>  <b>NB : Les animaux d'agrément s'enregistrent avec la production de viande</b>	<b>PRODUCTION LAITIERE :</b> <input type="checkbox"/> Nombre <b>reproducteurs</b> , mâles et femelles, âgés de plus de 6 mois et présents au 1 <sup>er</sup> Janvier 2024 : ..... <input type="checkbox"/> Nombre de <b>naissances</b> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023 : .....	.....	.....
	<b>PRODUCTION DE VIANDE :</b> <input type="checkbox"/> Nombre <b>reproducteurs</b> , mâles et femelles, âgés de plus de 6 mois et présents au 1 <sup>er</sup> Janvier 2024: ..... <input type="checkbox"/> Nombre de <b>naissances</b> du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023 : .....	.....	.....
	<i>Facultatif : DONT animaux reproducteurs de races naines détenus au 01/01/2024 :</i>		
<b>ENGRAISSEURS SPECIALISES</b> <i>(Uniquement engraissement d'animaux achetés)</i>	Nombre d'animaux engraisés du 01/01/2023 au 31/12/2023 : .....	.....	.....

## 2/ Vous avez cessé de détenir des ovins et ( ou ) des caprins en 2023 :

### DECLARATION de Cessation ou de non-détention d'ovins ou de caprins

NOM : .....Prénom : ..... Commune : .....

Détenteur de l'exploitation N°: .....

Je certifie ne plus (pas) détenir à ce jour d'animaux de l'espèce OVINE – CAPRINE (rayer la mention inutile) et je demande à l'EdE l'enregistrement de ma cessation d'activité à la date suivante : ...../...../ 23 ou par défaut au 31/12/2023.

Je transmets ci-joint les boucles encore en ma possession et libres à la pose. En cas de non-restitution je prends acte que ces boucles ne pourront plus être utilisées, et qu'elles seront à considérer comme détruites à réception de cette déclaration à la Chambre d'Agriculture.

### Date et Signature

Datez et signez ce document avant renvoi à votre antenne départementale identification : adresses mentionnées sur le courrier d'accompagnement.

